

COMMUNE de SAINT PAUL des LANDES

Délibération du CONSEIL MUNICIPAL
du 9 novembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 17 **Présents :** 13 **Votants :** 17

Présents : BENITO Patricia ; DONEYS Jean-Luc ; CHEVALIER Cécile ; POUGET Alain ; TEISSEDRE Janine ; GALERY Jacques ; BADUEL Patrick ; BARDY Daniel ; DELOM Florence ; MURAT Frédéric ; RAYNAL Géraud ; VABRE Fabien, PORTERO Séverine

Absents : BOUTONNET Sabine (procuration à DONEYS Jean-Luc) ; PENA-AUBERT Christelle (procuration à Patricia BENITO), MARCENAC Cécile (procuration à Cécile CHEVALIER), LEGOUT Cécile (procuration à POUGET Alain).

L'an deux-mille vingt-deux, le 9 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de Saint-Paul des Landes, convoqué le 3 novembre 2022, s'est réuni sous la Présidence de Madame Patricia BENITO, Maire.

Secrétaire de séance : CHEVALIER Cécile

N° 2022- 070 – Objet : Décision modificative N°5 au Budget Principal

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
R 6419 – Remb sur rémunération perso				+4 000€
R 6459 – Remb sur charge de Sécu				+39 645€
Total section fonctionnement				43 645 €
D 022 – Dépenses imprévues	- 2 000€			
D 6411- Personnel titulaire		+45 645€		
Total section fonctionnement	- 2 000€	+ 45645€		
Soit une augmentation de		43 645€		43645€

Après délibération, la proposition est approuvée par 17 voix pour.

Le Maire certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié le 14/11/2022 sur le site internet de la commune www.saint-paul-des-landes.fr, qu'il n'a été présenté aucune observation. Le présent extrait a été transmis le 10/11/2022 à Monsieur le Préfet.

Délibéré en séance les ans, mois et jour susdits.
Au registre sont les signatures.
Le Maire, Patricia BENITO

La secrétaire de séance, Cécile CHEVALIER